

EXPERTISES

1. ACTUALISATION DU SDER

1.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

Comme défini par le cahier des charges, l'objectif de la mission d'expertise relative au SDER confiée à la CPDT est de préparer des documents à l'attention du Gouvernement wallon pour l'éclairer par rapport à la nécessité éventuelle de faire procéder à une actualisation du document².

La mission principale de l'expertise pour l'année 2006-2007 était de **poursuivre la rédaction d'une note de travail** à l'attention du Gouvernement : il s'agissait donc de continuer le travail de l'année précédente « *par l'examen de nouveaux documents dont il faudrait, le cas échéant, tenir compte lors de l'actualisation du SDER.*

Il s'agit notamment :

- *du cadre stratégique régional,*
- *du plan stratégique pour le programme wallon de développement rural,*
- *du plan opérationnel transfrontalier de la Grande Région. »*

Il s'agit donc d'établir le relevé des principaux enjeux actuels pour proposer de nouvelles mesures à intégrer au document ou, pour le moins, des nuances à apporter au texte.

Le cahier des charges stipulait en outre que des missions complémentaires puissent être demandées aux chercheurs en cours d'année, notamment en fonction des nouveaux documents qu'il serait nécessaire de consulter.

Dans le prolongement de ce travail, l'objectif est également d'aboutir à **un ensemble d'articles qui pourraient faire l'objet d'une publication spécifique sur le SDER**, replaçant les perspectives actuelles d'une éventuelle actualisation dans une réflexion plus globale basée sur l'analyse de l'historique de la conception du document, les perspectives européennes, les autres documents frontaliers proches et les autres documents stratégiques wallons. Cette publication, qui pourrait par exemple faire l'objet d'un numéro spécial de la nouvelle revue « *Territoire(s) wallon(s)* », comporterait pour partie des articles réalisés dans le cadre des travaux de l'expertise et des textes provenant d'autres sources.

Les différentes notes de travail sont fournies en annexe.

Un ETP chercheur a été affecté à cette mission.

² Précisons d'emblée que l'objet du travail confié à la CPDT n'était pas de réaliser une évaluation de la mise en œuvre du SDER.

1.2 TACHES MENEES ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE

1.2.1 Note à l'attention du Gouvernement wallon (Annexe 1)

Rappelons que pour l'élaboration de cette note, trois niveaux d'investigation ont été pris en considération :

- les changements intervenus sur le plan du contexte wallon (notamment les nouveaux enjeux sectoriels ou les décisions du Gouvernement) ;
- les incidences au niveau régional de nouvelles exigences européennes (directives-cadres, conventions...) ;
- les incidences des démarches de coopération supra-régionales et des réflexions stratégiques menées par des régions proches.

Le cahier des charges précisait que le travail devait essentiellement se centrer sur la troisième partie du SDER, à savoir les mesures concrètes à mettre en œuvre, sans s'interroger sur l'actualisation du diagnostic.

Au cours de cette année, la note présentée lors du rapport final de 2006 a été régulièrement enrichie et précisée en fonction de nouvelles informations collectées. A cette fin, une trentaine de documents ont été analysés, parmi lesquels notamment :

- l'*Agenda territorial de l'Union européenne* (2007) ;
- le *Cadre de référence stratégique national – Versant wallon* (2006) ;
- la *Charte de Leipzig sur la ville européenne durable* (2007) ;
- la *Stratégie pour le programme wallon de développement rural 2007-2013* ;
- l'*Etat et les perspectives du territoire de l'UE* (2007) ;
- le *Programme opérationnel de coopération transfrontalière « Grande Région »* (2007) ;
- le projet de *Plan Air-Climat* (2007) ;
- le *Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon* (2007) ;
- les *Scénarios pour le devenir du territoire européen* (2007).

Les résultats des expertises relatives aux plans stratégiques frontaliers et aux travaux d'ESPON ont également été intégrés dans la note, du moins dans la mesure où les temporalités respectives des études le permettaient.

1.2.2 Projet de publication relative au SDER (Annexes 2 et 3)

Parallèlement à la note au Gouvernement wallon, un travail de préparation à une publication spécifique au SDER a été demandé à l'équipe de recherche « expertise ». Il vise à intégrer à la fois des articles rédigés par la CPDT et des textes provenant d'autres sources.

L'annexe 2 présente un projet de contenu de cette publication. Elle se constituerait notamment :

- d'un article de présentation générale du SDER ;
- d'un article retraçant l'historique du SDER, depuis l'avant-projet de PRAT : une première version de ce texte a été rédigée par le CREAT, dans le cadre d'une convention hors CPDT ;

- d'un article sur les perspectives européennes en matière d'outils du développement territorial ;
- d'un article synthétisant les perspectives d'actualisation du SDER, sur la base d'une synthèse des travaux des trois équipes de l'expertise (SDER, ESPON et documents transfrontaliers) ;
- d'un article situant le SDER parmi l'éventail des outils régionaux, comparant notamment les types de documents mis en œuvre. L'expertise SDER a été chargée de préparer cet article. Un premier texte fait l'objet d'une note de travail annexée au présent rapport (voir Annexe 3).

1.3 POURSUITE DU TRAVAIL

A ce stade, il est demandé aux chercheurs chargés de ce thème de poursuivre le travail par l'examen de nouveaux documents dont il faudrait, le cas échéant, tenir compte lors de l'actualisation du SDER. Il s'agit de documents européens (4^e rapport sur la cohésion, travaux sur l'étalement urbain...), transrégionaux, régionaux (schéma régional de développement durable, plan air-climat...) ou généraux (publications diverses). L'intégration des résultats des expertises-veilles sur les plans stratégiques des régions frontalières et sur les travaux d'ESPOON doit également être poursuivie.

Parallèlement, pour ce qui concerne le positionnement du SDER parmi les outils régionaux (travail préparatoire à la rédaction d'un article), le Comité souhaiterait que l'aspect gouvernance puisse être approfondi : il s'agirait principalement de voir quels acteurs sont intervenus lors de l'élaboration des outils régionaux.

Enfin, des tâches ponctuelles sont demandées aux chercheurs :

- La rédaction d'une table des matières commentée du SDER (3^e partie), précisant clairement et de manière synthétique les articulations entre les options générales énoncées et leur mise en œuvre par des mesures concrètes (arborescence du contenu, plus précise qu'une simple table des matières). Ce document pourrait être mis en forme sur le site internet pour permettre au lecteur une compréhension rapide du contenu du document.
- La réalisation d'une carte des « fonctions capitales » en Wallonie, c'est-à-dire les principales institutions régionales et pararégionales recensées sur le portail de la Région wallonne, afin de mesurer la répartition des pouvoirs publics par rapport aux pôles régionaux.